

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2023 - 064

SEANCE DU Mardi 29 aout 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 9
Procuration(s) : 2
Votants : 11
Date de la convocation Mardi 22 aout 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 29 aout à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivé à 18h40), Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 19h15), Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuration : Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER
Madame Marie Laure SEVEN donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2023-064

OBJET : Approbation du procès-verbal du 20 juin 2023

Monsieur le maire rappelle l'objet des délibérations de la séance du 20 juin 2023 transcrites dans le procès-verbal pour la présente session :

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal du 16 mai 2023
- 2) Décisions du maire
- 3) Dotations au comité d'animation de Huelgoat
- 4) Convention pour l'initiation de la langue bretonne à l'école Jules Ferry
- 5) Contrat de prestation de service photocopieur
- 6) Emprunt pour l'aménagement du parking du CAL
- 7) Choix de la maîtrise d'œuvre pour la mise en place de compteurs de sectorisation pour le territoire de monts d'Arrée Communauté
- 8) Demande de subvention pour la mission de maîtrise d'œuvre mise en place de compteurs de sectorisation
- 9) Demande de subvention pour l'achat de compteur de sectorisation
- 10) Accroissement d'activité – emploi de saisonniers
- 11) Subventions aux associations -Avenant n°1

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

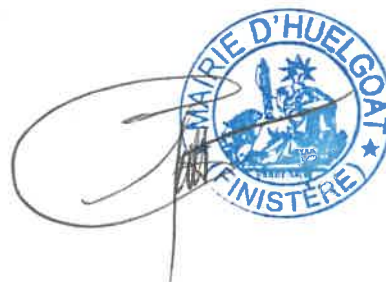
-Approuve le procès-verbal de la séance en date du 20 juin 2023
Chaque conseiller présent à ce conseil est invité à signer le procès-verbal

▪

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 30/08/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2023 - 065

SEANCE DU Mardi 29 aout 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 9
Procuration(s) : 2
Votants : 11
Date de la convocation Mardi 22 aout 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 29 aout à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivé à 18h40), Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 19h15), Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuration : Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER
Madame Marie Laure SEVEN donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2023-065

OBJET : Décisions du maire

DÉCISION DU MAIRE N° 19-2023

Portant sur des déclarations d'intention d'aliéner

Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la vente des biens immobilier listés ci-dessous ;

Vu que ces biens se situent dans un périmètre dans lequel s'applique un droit de préemption ;

22	13 la Montagne	19/06/2023
23	rue du General de gaulle	06/07/2023
24	rue saint laurent	11/07/2023
25	25 RUE DE KERMARIA	18/07/2023
26	43 rte de Berrien	25/07/2023
27	Kerbizien	25/07/2023
28	3 RUE PARC AR ROUZIC	02/08/2023

Vu que la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption ;

DECIDE

De viser les déclarations d'intention d'aliéner pour les biens immobiliers cités

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

DÉCISION DU MAIRE N° 20-2023

Portant sur a signalisation verticale et horizontale du carrefour du Fao avec la rue du Général de Gaulle

Le 26 juin 2023,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Considérant de respecter le code de la route, par la mise en place d'une signalisation sur la voirie suite au travaux d'enrobé

Vu l'offre de la société OUEST SIGNAL

DECIDE

De viser l'offre la société OUEST SIGNAL Garlan (29) pour un montant TTC de 1610.40€

- La dépense n'était pas prévue au budget 2023.

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

DÉCISION DU MAIRE N° 21-2023

Portant sur l'aménagement du poste de travail accueil au public à la mairie

Le 25 mai 2023,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la nécessité d'améliorer l'ergonomie du poste de travail d'agent d'accueil à la mairie

Vu l'offre de la société LA BOUTIQUE DU DOS,

DECIDE

De viser l'offre LA BOUTIQUE DU DOS, Brest (29) pour un montant TTC de 1 630.80€

- La dépense n'était pas prévue au budget 2023.

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

DÉCISION DU MAIRE N° 22-2023

Portant sur une mission d'assistance- conseil sur le bilan des deux délégations de service public avec la société SUEZ

Le 10 juillet 2023,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la volonté de contrôler le respect des contrats de délégation de service public pour l'eau potable et l'assainissement collectif

DECIDE

De viser l'offre du cabinet d'études GETUDES CONSULTANT La Roche sur Yon (85) pour un montant TTC de 5 760€

- La dépense n'était pas prévue au budget eaux et assainissement 2023.

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

DÉCISION DU MAIRE N° 23-2023

Portant sur l'installation d'une alarme intrusion au centre d'accueil et de loisirs, 15 rue de Berrien

Le 10 juillet 2023,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complétée par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu les intrusions et dégradations qui se sont déroulés depuis le début de l'année

Vu la nécessité de sécuriser les bâtiments communaux

DECIDE

De viser l'offre de la société NEXECUR, Coulaines (72) pour un montant TTC de 1 498.80€

- La dépense n'était pas prévue au budget principal 2023.

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

DÉCISION DU MAIRE N° 24-2023

Portant sur les relevés topographiques de l'ancienne piscine et du bassin extérieur

Le 8 août 2023,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complétée par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu le projet d'aménagement d'un lieu d'accueil pour les jeunes sur le site de l'ancienne piscine

Vu le dossier de permis de construire qu'il faudra

DECIDE

De viser l'offre de la SARL TROIS ARCHITECTES, Carhaix (72) pour un montant TTC de 2 016€

- La dépense n'était pas prévue au budget principal 2023.

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Le Conseil municipal prend acte des décisions du maire.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 30/08/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2023 - 066

SEANCE DU Mardi 29 aout 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 2
Votants : 12
Date de la convocation Mardi 22 aout 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 29 aout à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivé à 18h40), Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 19h15), Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuration : Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER
Madame Marie Laure SEVEN donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2023-066

OBJET : Convention collège Jean Jaurès – Commune de Huelgoat : Chauffage école primaire et maternelle

Monsieur Aurélien MONFORT, conseiller municipal rejoint l'assemblée à 18h40.

Monsieur le Maire présente le projet de convention à passer avec le Collège Jean JAURES qui précise le règlement du fioul pour le chauffage de l'école primaire et maternelle a pris effet au 1^{er} janvier 2018 pour 2 ans renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Il convient de la renouveler avec date d'effet au 1^{er} janvier 2024. Il est proposé de la reconduire sur les mêmes bases de répartitions : 58 % collège – 42% commune, pour deux ans reconductibles, deux fois par tacite reconduction.

Voir la convention en annexe

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée pour l'autoriser à signer cette convention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

Autorise le Maire à signer cette convention avec le Collège Jean JAURES pour deux ans reconductibles, deux fois par tacite reconduction.

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 30/08/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2023 - 067

SEANCE DU Mardi 29 aout 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 2
Votants : 12
Date de la convocation Mardi 22 aout 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 29 aout à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivé à 18h40), Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 19h15), Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuration : Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER
Madame Marie Laure SEVEN donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2023-067

OBJET : Subvention au profit du collège Jean Jaurès concernant l'achat de matériel de cuisine

Vu la délibération 2019-041 du 11 avril 2019 concernant la convention d'accueil des élèves de l'école élémentaire Jules Ferry au restaurant scolaire du Collège Jean Jaurès de Huelgoat Suite au courriel du collège du 27 juin 2023 sollicitant une subvention communale pour l'achat de matériels de cuisine

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de cette convention il est prévu à l'article X- 'Matériel et équipement' que la commune de Huelgoat participe à l'achat de gros matériels pour la cuisine du collège. Cette participation est déterminée par rapport au prorata du nombre du nombre de repas facturés en N-1.

La demande concerne :

	Etagères de réserves alimentaire
Part collège (74%)	1 899.43€
Part Mairie (26%)	667.37€
Cout total du matériel TTC	2 566.80€

Après en avoir délibéré, l'assemblée, décide de :

Voix Pour :	12
Voix Contre :	0
Abstention :	0

-Accepter de participer à l'achat de matériels de cuisine au profit du Collège Jean Jaurès pour les montants décrits sur le tableau ci-dessus.

▪

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 30/08/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2023 - 068

SEANCE DU Mardi 29 aout 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 2
Votants : 12
Date de la convocation Mardi 22 aout 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 29 aout à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivé à 18h40), Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 19h15), Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuration : Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER
Madame Marie Laure SEVEN donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2023-068

OBJET : Subventions aux associations -Avenant n°1

Lors du conseil municipal du 16 mai 2023, les élus votés les subventions aux associations pour 2023.

Les membres du comité des fêtes ont remis des éléments complémentaires suite à leur demande initiale

ASSOCIATIONS LOCALES	Subventions 2023
Comité des fêtes	400 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	7	
Vote contre :	0	
Abstention :	5	C. Morel – G. TOSSER-J. GOUGAY-M QUEMENER - MB BRETHERS(Procuration)

-Approuve l'attribution de subventions aux associations proposé sur le tableau ci-dessus

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 30/08/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2023 - 069

SEANCE DU Mardi 29 aout 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 2
Votants : 12
Date de la convocation Mardi 22 aout 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 29 aout à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivé à 18h40), Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 19h15), Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuration : Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER
Madame Marie Laure SEVEN donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2023-069

OBJET : Contrat d'utilisation de logiciels comptabilité et paie

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service avec la société Berger Levrault-Ségilog arrive en échéance cette année.

Cela concerne le logiciel de paye, de comptabilité, cimetière, état civil ainsi que le logiciel de gestion des élections

Le contrat est prévu pour une durée de 3 ans (2024-2026) et a pour objet le droit d'utilisation des logiciels, la maintenance, les mises à jour, la formation du personnel et l'assistance par téléphone.

La proposition tarifaire est de 5 121 € HT de cession de droit d'utilisation et de 569 € HT pour la maintenance et la formation. Soit un montant annuel de 5 690 € HT (6828 € TTC/an).

Le montant du contrat précédent était de 5640€ TTC par an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Voix Pour :	12
Voix Contre :	0
Abstention :	0

-Autorise Le maire à signer le contrat avec la société Berger Levrault-Ségilog pour l'acquisition de logiciel et prestations de services pour une durée de 3 ans avec un montant annuel TTC de 6828 €.

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 30/08/2023

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
M. Jacques THEPAUT**



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2023 - 070

SEANCE DU Mardi 29 aout 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 2
Votants : 12
Date de la convocation Mardi 22 aout 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 29 aout à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivé à 18h40), Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 19h15), Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuration : Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER
Madame Marie Laure SEVEN donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2023-070

OBJET : Acceptation d'une subvention du diocèse de Quimper et Léon

Le Maire informe le conseil des travaux de remplacement de toute les portes de la chapelle Notre Dame des Cieux.

Le diocèse de Quimper et Léon prend en charge une partie des travaux à hauteur d'un montant 24 600 HT suite au devis du 12/04/2022 de l'entreprise GUERN (Berrien).

Les montants sont présentés dans le tableau suivant :

Fournisseur	Désignation	Montant HT	Montant TTC
SAS GUERN	Remplacement des menuiseries extérieures	30 187.00€	36224.40€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **D'ACCEPTER** la subvention du Diocèse de Quimper et Léon concernant les travaux remplacement des portes extérieures de la chapelle Notre Dame des Cieux, d'un montant de 24 600€.

▪

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 30/08/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2023 - 071

SEANCE DU Mardi 29 aout 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 11
Procuration(s) : 2
Votants : 13
Date de la convocation Mardi 22 aout 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 29 aout à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivé à 18h40), Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 19h15), Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuration : Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER
Madame Marie Laure SEVEN donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2023-071

OBJET : Cession d'un terrain communal au lieu-dit la montagne

Madame Michèle MULLER, conseillère municipale rejoint l'assemblée à 19h15

Suite à la demande Madame BOURGET et Monsieur LEJEUNE par courrier datant du 20 juin 2023, il convient de statuer sur une vente d'un terrain communal situé lieu-dit la montagne.

Le terrain concerné est situé sur une partie de la parcelle section AC cadastrée 1411 d'une superficie de **134 m2 environ** :



Le prix de vente TTC au m2 est fixé à 1€ le m2

Les charges consécutives à cette vente (géomètre et notaire) sont à la charge des demandeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

AUTORISE la vente d'un terrain communal, situé au lieu-dit La Montagné aux conditions énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Le Maire a signé tous les documents concernant cette vente

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 30/08/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2023 - 072

SEANCE DU Mardi 29 aout 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 11
Procuration(s) : 2
Votants : 13
Date de la convocation Mardi 22 aout 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 29 aout à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivé à 18h40), Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 19h15), Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuration : Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER
Madame Marie Laure SEVEN donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

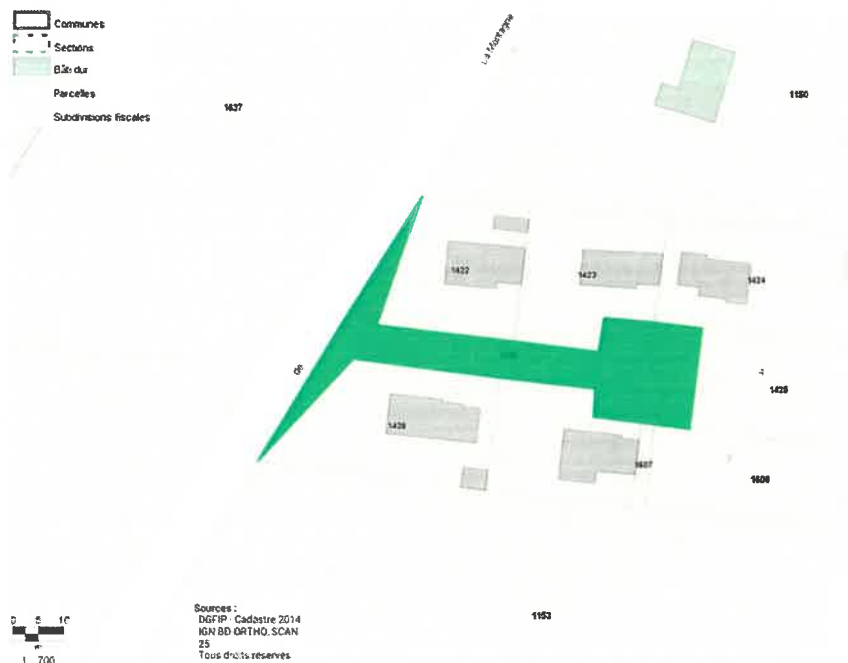
Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2023-072

OBJET : Acquisition d'un terrain impasse de la montagne

Suite à un courrier datant du 4 janvier 2021, Madame CLEDIC Anne Marie propose au conseil municipal de céder gracieusement un terrain situé impasse de la montagne.

Le terrain concerné est situé sur une partie de la parcelle section A cadastrée 1429 d'une superficie de 1000 m².



Les charges consécutives à cette vente (Notaire et éventuellement géomètre) sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	12	
Vote contre :	0	
Abstention :	1	JP DANIELOU

AUTORISE la vente d'un terrain communal, situé impasse La Montagne aux conditions énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Le Maire a signé tous les documents concernant cette vente

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 30/08/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2023 - 073

SEANCE DU Mardi 29 aout 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 11
Procuratation(s) : 2
Votants : 13
Date de la convocation Mardi 22 aout 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 29 aout à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivé à 18h40), Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 19h15), Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuratation : Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuratation à Monsieur Marc QUEMENER
Madame Marie Laure SEVEN donne procuratation à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2023-073

OBJET : Achat d'un tracteur tondeuse zéro braquage

Suite à la dégradation du tracteur tondeuse en juin. Monsieur le maire propose le renouvellement du matériel.

Une consultation a été effectuée auprès de trois entreprises pour la fourniture et la mise en service d'un tracteur tondeuse mushling type zéro braquage (zero turn) avec les caractéristiques suivantes :

Conduite par leviers, puissance : 25 HP environ, largeur de coupe 130 cm environ, châssis équipé de suspension, l'assise doit être confortable pour le conducteur et le tracteur tondeuse devra être impérativement équipé d'un arceau de sécurité, d'un gyrophare, d'une ceinture de sécurité et un moyen de levage pour accéder sous le plateau de coupe.

Les entreprises ont répondu en respectant les caractéristiques demandées.

ENTREPRISE	DESIGNATION DU MATERIEL	COUT € HT
KESTREN (Morlaix)	TORO Z Master 4000	16 416,67 €
L'ELEOJET JARDIN (Morlaix)	FERRYS X800	12 360,67 €
STERVIGNOU ESPACE EMERAUDE (Cléden-Poher)	FERRYS X800	12 404,17 €

Il est proposé aux membres du conseil de retenir l'offre de la société L'ELEOJET JARDIN pour un montant HT de 12 360.67€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

ACCEPTE le renouvellement du tracteur tondeuse

RETIENT l'offre de de la société L'ELEOJET JARDIN pour un montant HT de 12 360.67€

AUTORISE Monsieur Le Maire a signé tous les documents concernant cet achat

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 30/08/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2023 - 074

SEANCE DU Mardi 29 aout 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 11
Procurat(s) : 2
Votants : 13
Date de la convocation Mardi 22 aout 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 29 aout à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivé à 18h40), Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 19h15), Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procurat : Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procurat à Monsieur Marc QUEMENER
Madame Marie Laure SEVEN donne procurat à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2023-074

OBJET : Demande de subvention zéro phyto -Achat d'un robot tondeuse

Rapporteur : Mr Aurélien Monfort,

Mr Monfort, conseiller municipal informe l'assemblée du projet d'achat d'un robot tondeuse pour le terrain Corentin Tymen.

Mr Monfort a contacté la société BricoPro de Bannalec (29) qui a fait l'offre suivante :

Désignation	Qté	Montant unitaire	Montant total HT
Robot de tonte ECHOROBOTICS TM2000	1	12 615,00 €	12 615,00 €
Station de charge type "LOOP"	1	1 135,00 €	1 135,00 €
Forfait pose robot (comprend : 500m de fil, paramétrage, essai)	1	650,00 €	650,00 €
Contrat de maintenance (pour 5 ans)	5	1 300,00 €	6 500,00 €
Jeu de couteaux pour le TM2000	3	50,00 €	150,00 €
Total :			21 050.00€ HT 25 260.00 € TTC

Il est proposé aux membres du conseil de retenir cette offre pour un montant HT de 21 050.00€

L'achat du robot tonte est éligible aux aides de la région Bretagne dans le cadre du dispositif « Zéro phyto ». Ces aides ne seront pas renouvelés en 2024. Les demandes de subventions sont à transmettre avant le 29 septembre 2023.

Les aides se portent sur l'achat du matériel soit pour le robot tonte et sa station de recharge pour un montant de 13 750€ HT. Le montant de la subvention représente 30 % du montant d'achat soit 4125€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

-ACCEPTÉ l'achat d'un robot tonte pour le terrain de football Corentin Tymen

-RETIENT l'offre de de la société BRICOPRO de Bannalec pour un montant HT de 21 050€

-AUTORISE Monsieur Le Maire a effectuer une demande de subvention de 4125€ pour l'achat du matériel auprès de la région Bretagne dans le cadre du dispositif « Zéro phyto »

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 30/08/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2023 - 075

SEANCE DU Mardi 29 aout 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 11
Procuration(s) : 2
Votants : 13
Date de la convocation Mardi 22 aout 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 29 aout à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivé à 18h40), Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 19h15), Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuration : Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER
Madame Marie Laure SEVEN donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2023-075

OBJET : Nomination d'une coordonnatrice pour le recensement de la population en 2024

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 26 avril 2022 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer l'agent coordonnateur parmi le personnel permanent de la commune, grade des adjoints administratifs.

En outre et compte tenu du surcroît de travail engendré par ces opérations l'agent bénéficiera d'une prime basée sur l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (Prime inscrite dans le régime indemnitaire communal) affectée d'un coefficient multiplicateur et d'un nombre de jours déterminé par l'INSEE pour accomplir sa mission. Un arrêté du maire précisera le montant de cette prime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **AUTORISE** le Maire à nommer un nouvel agent titulaire de la commune comme coordonnateur de la campagne de recensement de la population en 2024.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 30/08/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2023 - 076

SEANCE DU Mardi 29 aout 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 11
Procuration(s) : 2
Votants : 13
Date de la convocation Mardi 22 aout 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 29 aout à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivé à 18h40), Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 19h15), Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuration : Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER
Madame Marie Laure SEVEN donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2023-076

OBJET : Convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (C.F.U.)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en application de la Loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié, un CFU peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales ou des groupements volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires.

Ce CFU se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Le CFU a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La Commune de Huelgoat se porte candidate pour l'année 2024 (Exercice 2023). Il est précisé que cette expérimentation concerne uniquement le budget principal de la collectivité.

L'expérimentation du compte financier unique s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57,

Ce référentiel, qui a vocation à être généralisé à moyen terme, constitue le cadre de référence pour les budgets éligibles à l'expérimentation du compte financier unique, à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer avec les services de l'Etat la convention relative à l'expérimentation du CFU.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la Loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 ;
- VU la convention relative au CFU ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

-ACCEPTÉ que la commune de Huelgoat expérimente le compte financier unique en collaboration des services de l'état.

-AUTORISE le Maire à signer ladite convention

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 30/08/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2023 - 077

SEANCE DU Mardi 29 aout 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 11
Procuration(s) : 2
Votants : 13
Date de la convocation Mardi 22 aout 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 29 aout à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivé à 18h40), Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER (Arrivée à 19h15), Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuration : Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER
Madame Marie Laure SEVEN donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal par délibération n°2022-053 du 26 avril 2022,

Considérant qu'il y a lieu de le mettre à jour suite à la vacance un poste adjoint technique

A compter de cette délibération, le tableau des effectifs titulaires de la collectivité sera composé comme suit :

ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Filière administrative			Filière administrative		
Grade	NB	Cat	Grade	NB	Cat
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	B
Adjoint admin. principal 1 ^{ère} classe	1	C	Adjoint admin. principal 1 ^{ère} classe	1	C
Adjoint admin. principal 2 ^{ème} classe	1	C	Adjoint admin. principal 2 ^{ème} classe	1	C
Adjoint administratif	1	C	Adjoint administratif	1	C
Filière technique			Filière technique		
Agent de maîtrise principal	1	C	Agent de maîtrise principal	1	C
Agent de maîtrise	0	C	Agent de maîtrise	1	C
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	1	C	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	1	C
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	5	C	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	5	C
Adjoint Technique	2	C	Adjoint Technique	1	C
Filière Médico-sociale			Filière Médico-sociale		
ATSEM Principale 1 ^{ère} classe	1	C	ATSEM Principale 1 ^{ère} classe	1	C

Soit au total : 14 agents

Le conseil approuve à cette modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

➤ **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs

▪

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 30/08/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

